



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

TGV Est

Question orale n° 186

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le fait qu'il a pris des engagements pour le TGV-Est et notamment pour le lancement de l'enquête d'utilité publique pour l'ensemble de la ligne nouvelle. Il n'en reste pas moins que le programme des travaux laisse de côté toute la traversée du département de la Moselle et en particulier l'embranchement vers le bassin houiller, Forbach et Francfort. La ligne nouvelle, qui traverse sept départements, sera donc réalisée pratiquement partout, sauf en Moselle, puisque ce département concentre à lui seul 98 p. 100 du tronçon supprimé. De ce fait, l'importante liaison Paris-Metz-Francfort sera déviée par la vallée du Rhin. De plus, la gare Lorraine qui devait être construite en Moselle sera différée, ce qui hypothèque les interconnexions ou les déplace vers le sud de la région. Les Mosellans ressentent donc un très fort sentiment d'inquiétude. Il souhaiterait qu'il lui indique, d'une part, si les acquisitions foncières pour la voie nouvelle seront réalisées en bloc pour toute la longueur de la future ligne et, d'autre part, si un échéancier est fixé pour les travaux de la voie nouvelle dans sa traversée du département de la Moselle.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 186

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1993, page 6243

Réponse publiée le : 26 novembre 1993, page 6377

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 novembre 1993